

Cote du document:	<u>GC 30/Résolutions</u>
Date:	<u>15 février 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrir pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs à sa trentième session

Conseil des gouverneurs — Trentième session
Rome, 14-15 février 2007

Pour: **Information**

Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs à sa trentième session

1. À sa trentième session, le Conseil des gouverneurs a été informé qu'il avait adopté le 28 novembre 2006 la résolution 144/XXX par voie de vote par correspondance.
2. À sa trentième session, le Conseil des gouverneurs a adopté le 15 février 2007 la résolution 145/XXX.
3. Ces résolutions sont communiquées pour information à tous les Membres du FIDA.

Résolution 144/XXX

Dépense rétroactive spéciale au titre des dépenses de personnel

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Tenant compte de la recommandation de la Commission de la fonction publique internationale appelant à une révision du barème des traitements du personnel de la catégorie des services généraux en poste dans les agences des Nations Unies sises à Rome, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2005,

Notant que les états financiers du FIDA pour 2005 ont été finalisés et vérifiés,

Ayant examiné la recommandation par laquelle le Conseil d'administration, à sa quatre-vingt-huitième session, invitait le Conseil des gouverneurs à approuver, par voie de vote par correspondance, une **dépense rétroactive spéciale au titre des dépenses de personnel** d'un montant de 1,4 million de USD, en vue de financer l'application de l'ajustement rétroactif du barème des traitements du personnel de la catégorie des services généraux pour la période de novembre-décembre 2005,

Décide:

Qu'une dépense rétroactive spéciale d'un montant de 1,4 million de USD sera autorisée au titre des dépenses de personnel afin de couvrir l'augmentation des dépenses de personnel intéressant les agents de la catégorie des services généraux pour la période novembre-décembre 2005; et

Que ladite dépense rétroactive spéciale au titre des dépenses de personnel s'appliquera aux dépenses de personnel afférentes aux traitements des agents de la catégorie des services généraux pour la période novembre-décembre 2005.

Résolution 145/XXX

Budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2007

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Considérant la section 10 de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA et l'article VI du Règlement financier du FIDA;

Notant que, à sa quatre-vingt-neuvième session, le Conseil d'administration a examiné et approuvé un programme de travail du FIDA pour 2007 d'un montant de 408,81 millions de DTS et un montant total de 33,80 millions de USD pour le mécanisme de financement du développement des programmes;

Ayant pris connaissance de l'examen du budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation proposé pour 2007, effectué à la quatre-vingt-neuvième session du Conseil d'administration;

Approuve le budget administratif du FIDA pour 2007, tel qu'il figure dans le document GC 30/L.4, d'un montant de 67,49 millions de USD pour le FIDA et de 5,687 millions de USD pour le Bureau de l'évaluation, établi sur la base d'un taux de change de 0,786 EUR pour 1,00 USD; et

Décide que si la valeur moyenne du dollar des États-Unis en 2007 s'écartait du taux de change en euro utilisé pour calculer le budget, le montant total en dollars des États-Unis de l'équivalent des dépenses en euros dans le budget serait ajusté dans la proportion de l'écart entre le taux de change effectif de 2007 et le taux de change budgétaire.